

Pôle emploi et la réforme du service public de l'emploi : bilan et recommandations

Déclaration du groupe CGT

De quel service public de l'emploi notre pays a-t-il besoin et pour satisfaire quels besoins ? Dans un contexte de chômage de masse persistant cette question est essentielle pour les salariés, femmes et hommes de tous âges, et pour leur famille.

Au regard des difficultés du service public, certains pensent que seul le marché est capable de réguler l'offre et la demande d'emploi.

La CGT a une opinion totalement différente. Le service public de l'emploi a toute sa légitimité et la politique de l'emploi doit relever pleinement des compétences et de la responsabilité de l'État :

- le bien-fondé du service public de l'emploi, dans son principe ou dans une partie de ses missions, relève des obligations constitutionnelles de l'État à procurer à tous un emploi ou un revenu de substitution ;
- les réalités contredisent radicalement le dogme du « marché régulateur ». Ainsi comment expliquer l'existence de métiers en tension, les offres d'emploi non pourvues, les demandes nombreuses des entreprises pour réclamer plus d'efficacité à Pôle emploi ?

Tout commande donc à un renforcement du service public de l'emploi. Or, Pôle emploi n'est pas au rendez-vous des obligations qui lui ont été fixées.

L'avis dresse un constat sans complaisance en soulignant que les demandeurs d'emploi rencontrent des difficultés pour être accueillis dans des conditions humaines décentes, être inscrits dans des délais respectueux de la loi, être indemnisés au niveau de leurs droits et surtout accompagnés de façon personnalisée jusqu'au retour à l'emploi. Il en va de même pour les salariés de Pôle emploi qui ont vu leurs conditions de travail se détériorer au point d'en devenir anxiogènes.

Certes, ce qui a été accompli, grâce aux efforts des agents de Pôle emploi, est colossal dans un contexte où la crise n'a évidemment pas facilité les choses.

Pôle emploi doit donc évoluer afin d'assurer l'ensemble de ses missions et être un outil qui s'adresse à tous les salariés qui souhaitent réorienter leur itinéraire professionnel et non pas uniquement aux demandeurs d'emploi. Sans cela il ne faut plus parler de Pôle emploi mais de « Pôle chômage » !

La politique de l'emploi doit rester de la compétence de l'État et le service public de l'emploi disposer de moyens financiers et humains renforcés.

L'avis recommande de refonder sa gouvernance au plan national et au niveau territorial. Pour la CGT, la nouvelle gouvernance doit permettre une meilleure interaction entre le service public de l'emploi et celui de la formation professionnelle créée par les régions. Elle doit également clarifier le rôle et les prérogatives respectives

des différents acteurs et usagers, leur faire davantage confiance en leur donnant plus d'autonomie en territoires.

En conclusion, le groupe CGT a voté l'avis.